

## POUR QUELS AVANTAGES ?

### ❖ Une réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de comptabilité :

Elle est limitée aux 2/3 des dépenses engagées et pour un montant maximum de 915 € par an, sous réserve de réaliser un chiffre d'affaires HT (N-1) ou (N-2) ne dépassant pas les seuils de 188 700 € pour les ventes et 77 700 € pour les prestations de services pour le régime micro-BIC et 91 900 € HT pour le régime micro-BA et d'être imposé sur option à un régime du réel,

### ❖ Dispense de pénalités :

dans les 3 mois de votre adhésion à un OMGA, vous ne subissez pas de majoration fiscale si vous faites connaître spontanément les insuffisances, inexactitudes ou omissions éventuelles dans votre déclaration fiscale professionnelle.

MAJ 01/2023

*Afin de bénéficier de cet accompagnement de proximité*

***adhérez à OGAPI-PERIGORD !***

**Route de VERGT—CRE@VALLEE SUD  
NOTRE DAME DE SANILHAC  
24660 SANILHAC**

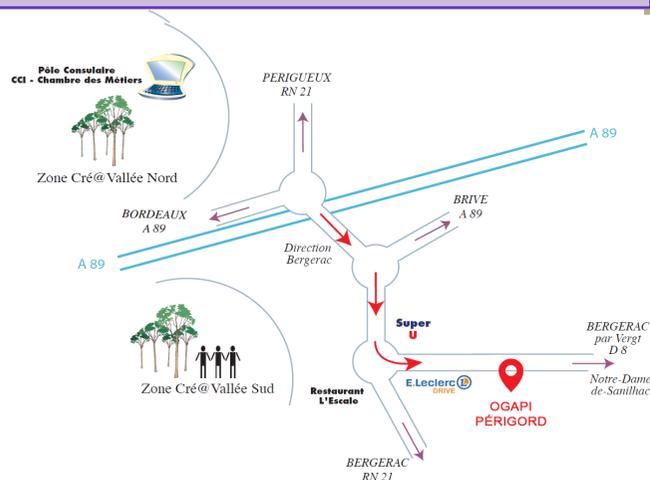
**☎ : 05.53.35.70.00**

**Site : [www.ogapiperigord.org](http://www.ogapiperigord.org)**

**E-mail : [contact@ogapiperigord.org](mailto:contact@ogapiperigord.org)**

*Pour une cotisation forfaitaire annuelle :  
255 € HT / 306 € TTC*

*ou 165 € HT / 198 € TTC  
pour les entreprises adhérant au cours  
de leur 1ère année d'activité, et ce pour  
cette seule année.*



# Vous êtes BIC / BA

## REJOIGNEZ



## Qui sommes nous ?

Une association active depuis près de 45 ans sur le département,

accompagnant

**les petites entreprises, commerciales, artisanales, industrielles et agricoles, ainsi que les professions libérales et titulaires de charges et offices, sur le plan :**

↳ de la gestion de leur entreprise,

↳ de la prévention fiscale en effectuant des examens préventifs sur leurs déclarations professionnelles et de chiffre d'affaires,

↳ tout en leur permettant de bénéficier d'avantages fiscaux.

Il regroupe près de 1 100 adhérents chefs de petites entreprises (0 à 15 salariés) répartis sur tout le département.

## Pour quels services ?

Chaque année, notre organisme transmet aux adhérents:

☑ un **dossier de gestion et de prévention des risques économiques et financiers**

⇒ mettant en évidence les points forts et les points faibles de l'entreprise,

⇒ permettant un positionnement au regard des statistiques nationales,

Nous proposons également :

☑ des **bulletins d'information** et des brochures, destinés aux artisans, commerçants et agriculteurs.

☑ une **base documentaire**, comprenant toute l'actualité des entreprises, disponible à tout moment, à consulter sur l'espace extranet du site d'OGAPI.

☑ des **séances de « Formation-Information » gratuites**, dont nombreuses en webinaire, pour renforcer les compétences et les connaissances des chefs d'entreprises.

*Thèmes abordés :* (la fiscalité, la gestion de l'entreprise, le social, l'informatique.. )

☑ **Des statistiques et observatoires professionnels, valeurs de prix de cession de fonds,**

## Prévention Fiscale

A partir des documents comptables et fiscaux, que lui adresse l'entreprise adhérente, notre organisme effectue sur chaque dossier, des **contrôles « préventifs » des déclarations professionnelles et des déclarations de TVA transmises à l'administration fiscale.**

## Option complémentaire

### L'Examen de Conformité Fiscale

L'**ECF** permet chaque année de valider la **conformité aux règles fiscales** de dix points examinés sous la forme d'un audit et fait l'objet d'un compte-rendu de mission transmis à la DGFIP.

**Transparence fiscale, réduction du risque « contrôle fiscal », absence de pénalités et d'intérêts sur les points examinés en cas de redressement, constituent les avantages de cet audit.**

**Grâce à OGAPI Périgord, vous bénéficiez d'une assurance « contrôle fiscal » et d'un label gratuits.**

